

GT d'affectation des TZR certifiés et agrégés du 12 juillet 2013

Déclaration des élu(e)s du SNES-FSU

Cette année, le rectorat de Clermont-Ferrand a enfin répondu favorablement à notre demande récurrente d'une bonification progressive pour les TZR à la phase intra du mouvement. Nous nous en réjouissons. Cela a permis à certains TZR d'obtenir enfin le poste fixe tant espéré, parfois depuis plusieurs années. Hélas, d'autres n'ont pas obtenu satisfaction et s'appêtent donc à vivre une nouvelle rentrée en qualité de TZR et à connaître toutes les difficultés liées à l'exercice de ces missions (pressions des chefs d'établissement, demandes d'accomplir des tâches qui ne sont pas prévues par leur statut, affectations multiples, éloignement géographique, difficultés à se faire rembourser correctement leurs frais de déplacements - notamment en raison de la difficulté d'utilisation du logiciel Ulysse -, difficultés à s'intégrer et à s'investir dans les établissements...). Pour le SNES-FSU, un volant suffisant de TZR est nécessaire au bon fonctionnement du service public d'éducation. Il est néanmoins indispensable qu'une telle affectation soit choisie par l'enseignant et qu'elle soit valorisée. Les TZR ne doivent pas être des bouche-trous comme cela devient la coutume : ils ne sont pas une variable d'ajustement comptable, ils sont des personnels qualifiés dont la mission est d'effectuer des remplacements dans leur discipline de recrutement.

Nous émettons les plus vives inquiétudes quant à la situation du remplacement dans notre académie pour l'année scolaire prochaine. En effet, nous avons constaté que de nombreux postes en ZR sont supprimés lors de la mutation du TZR sur un poste fixe. Le SNES dénonce le recours grandissant à des personnels précaires pour assurer les missions de remplacement. Nous demandons que les recrutements de personnels titulaires soient suffisants pour abonder non seulement les postes fixes en établissements, mais aussi des postes en zone de remplacement.

Conséquence directe, l'emploi des personnels non-titulaires se dégrade. Leur affectation se fait dans la plus totale opacité. Nous demandons pour ces personnels une politique de recrutement ambitieuse et une augmentation des postes aux concours spécifiques et réservés.

La rentrée 2012 nous avait été présentée comme « la dernière rentrée Chatel ». Nous craignons que la prochaine rentrée ne se passe pas dans de meilleures conditions. Nos collègues TZR seront parmi les premiers à en faire les frais. Comment un TZR peut-il préparer sereinement sa rentrée lorsqu'il doit attendre fin août pour connaître son

affectation (qui pourra être partagée entre plusieurs établissements) ? Le TZR peut-il passer de bonnes vacances lorsqu'il est dans l'impossibilité de savoir ce qu'il adviendra de lui à la rentrée ? Le SNES-FSU tient à attirer l'attention des corps d'inspection et de direction sur les conditions défavorables dans lesquelles les TZR vont effectuer leur rentrée. Cette difficulté supplémentaire doit être prise en compte. Nous demandons que le délai de 48 heures, qui devrait être accordé à tout TZR entre deux suppléances, soit accordé aux TZR qui le souhaitent à la rentrée afin de leur permettre de se préparer à prendre en charge les élèves qui leur seront confiés au dernier moment.

Le groupe de travail, dit « phase d'ajustement » des TZR, se tient aujourd'hui, après avoir été menacé de ne pas être convoqué par le rectorat. Déjà en 2010, cette menace avait pesé sur lui et il avait fallu une action syndicale et la mobilisation des personnels pour qu'il soit maintenu. Pourtant la consultation des instances paritaires dans le cadre de l'affectation des TZR est prévue à l'article 3 du décret 99-823 du 17 septembre 1999. Nous avons cependant dû demander son maintien cette année à plusieurs reprises.

Que ce GT soit réuni est une bonne chose, mais nous déplorons qu'il soit vidé d'une partie de sa substance. En effet, depuis plusieurs semaines, le rectorat nous informe de l'impossibilité de prononcer autre chose que des affectations sur les établissements de rattachement administratif aujourd'hui. Ce GT ne va donc concerner qu'un petit nombre de nos collègues TZR : ceux qui arrivent sur une zone de remplacement à la phase intra du mouvement, et ceux qui ont émis le souhait de changer d'établissement de rattachement administratif.

Nous tenons à rappeler l'engagement de l'administration à ne modifier aucun des rattachements administratifs qui seront prononcés aujourd'hui. Le SNES-FSU y sera attentif.

Si l'administration est dans l'incapacité aujourd'hui d'affecter nos collègues TZR sur des BMP ou des suppléances, en raison du caractère « exceptionnel » de la prochaine rentrée, et si elle ne peut le faire qu'en août, le SNES-FSU réitère sa demande d'un second groupe de travail d'affectation des TZR en août, comme cela est le cas dans de très nombreuses académies. Nous ne pouvons accepter que l'administration prenne le prétexte de contraintes matérielles pour justifier une impossibilité de respecter le paritarisme ; elle doit se donner les moyens de faire fonctionner correctement les instances paritaires.

Certains de nos collègues TZR se sont d'ailleurs adressés par courrier au recteur pour lui demander la tenue de ce second groupe de travail.

Enfin, nous tenons à rappeler l'avis proposé au CTA du 1er juillet dernier à l'initiative du SNES, présenté conjointement par la FSU et FO, et voté à l'unanimité :

Afin que toutes les affectations des TZR et des personnels non titulaires puissent se faire sous le contrôle des organisations syndicales ayant des élus en CAPA ou en CCP, le CTA se prononce pour la tenue d'un groupe de travail d'affectation des TZR fin août et pour la réunion de la CCP non titulaires avec ces organisations syndicales.